



PREMIERS PLANS FESTIVAL D'ANGERS

Festival Premiers Plans
22ème édition
54, rue Beaubourg
75003 PARIS - FRANCE
Tel. +(33) 1 42 71 53 70
Fax +(33) 1 42 71 01 11

paris@premiersplans.org
www.premiersplans.org

RÈGLEMENT COMPÉTITION 2010

22ème édition - 22/31 janvier 2010
limite des inscriptions : 18 OCTOBRE 2009

SELECTION OFFICIELLE

5 SECTIONS COMPÉTITIVES :

PREMIERS LONGS MÉTRAGES EUROPÉENS
PREMIERS COURTS MÉTRAGES EUROPÉENS
PREMIERS COURTS MÉTRAGES FRANÇAIS
FILMS D'ÉCOLES EUROPÉENS
PLANS ANIMÉS (Films d'école et premiers courts métrages d'animation)

2 SECTIONS HORS COMPÉTITION :

PLANS SUIVANTS ! (Courts métrages de réalisateurs dont un film précédent a déjà été sélectionné en compétition)
FIGURES LIBRES (Courts et longs métrages expérimentaux)

SÉLECTION ET CONDITIONS D'ADMISSION À LA COMPÉTITION

Une dizaine de premiers longs métrages, une vingtaine de premiers courts métrages, vingt courts métrages d'animation et une trentaine de films d'écoles européennes de cinéma sont sélectionnés pour participer à la compétition.

Les films présentés au Festival PREMIERS PLANS sont choisis par un comité de sélection, sous la responsabilité de son Délégué Général et du Programmateur. La décision du comité de sélection de PREMIERS PLANS est sans appel. Chaque film sélectionné sera projeté au moins deux fois durant le Festival.

Sauf dérogation, les films peuvent s'inscrire dans les catégories compétitives suivantes s'ils remplissent les conditions indiquées (tous les films doivent être réalisés après le 1er janvier 2008) :

COMPÉTITION DE PREMIERS LONGS MÉTRAGES EUROPÉENS

- premiers ou seconds longs métrages (pour la France : uniquement les premiers) ; les longs métrages antérieurs, en vidéo ou réalisés pour la télévision, ne sont pas pris en compte.
- produits ou coproduits majoritairement en Europe
- d'une durée supérieure à 59 minutes
- de format 35 mm
- n'ayant fait l'objet en France d'aucune distribution commerciale ni diffusion TV

COMPÉTITION DE PREMIERS COURTS MÉTRAGES EUROPÉENS

- produits ou coproduits majoritairement en Europe (hors écoles)
- d'une durée inférieure à 59 minutes
- de format 35 mm

COMPÉTITION DE PREMIERS COURTS MÉTRAGES FRANÇAIS

- produits ou coproduits en France (hors écoles)
- d'une durée inférieure à 59 minutes
- de format 35 mm

COMPÉTITION DE FILMS D'ÉCOLES

- films d'une durée inférieure à 59 minutes
- produits dans une école ou faculté de cinéma européennes
- de format 35 mm ou Vidéo

COMPÉTITION DE FILMS D'ANIMATION

- films d'une durée inférieure à 59 minutes
- premier court métrage ou film d'école
- produits ou coproduits majoritairement en Europe
- de format 35 mm ou Vidéo

La vidéo est admise dans la catégorie films d'écoles, Plans animés, et dans les sections hors compétition.

PRE-SÉLECTION

Le dossier de candidature doit être envoyé par la poste aux frais de l'expéditeur ou déposé, dès maintenant, et au plus tard le **18 octobre 2009**, à l'adresse suivante :

FESTIVAL PREMIERS PLANS
c/o CST
22-24, avenue de Saint-Ouen
F - 75018 Paris / France

Votre dossier doit comprendre :
- le formulaire d'inscription rempli et signé
- une cassette un DVD du film

Le Festival s'engage à communiquer à tous les candidats les résultats de la sélection 2010 au plus tard le 31 décembre 2009.

PRIX

Un total de 200 000 euros

2 prix aux longs métrages
7 prix aux courts métrages
5 prix aux films d'écoles
1 prix aux plans animés
2 prix aux scénarios
1 prix à la création musicale
4 prix aux comédiens

Le montant et le nombre des prix ci-dessous sont donnés à titre indicatif, sur la base de l'année précédente et sous réserve de modifications. Chaque lauréat, le producteur et les distributeurs de son film ont pour obligation de faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix et la mention " PREMIERS PLANS - FESTIVAL D'ANGERS 2010 ".

FILMS SELECTIONNES et TRANSPORT DES COPIES

La sélection des films sera annoncée au plus tard mi-décembre 2009.

Pour chaque film en compétition, le Festival demande que la copie 35mm ou vidéo, si possible sous-titrée en français ou à défaut en anglais, soit envoyée avant le 18 décembre 2009.

Le transport "aller" de la copie jusqu'à Paris sera à la charge de l'expéditeur et devra être effectué en port payé. Toute copie envoyée en port dû sera refusée. Aucune rémunération ne pourra être demandée par les sociétés de production ou de distribution pour la projection des films en compétition.

Le retour des copies sera effectué dans la quinzaine qui suit la fin de la manifestation et sera à la charge du Festival. Premiers Plans se réserve le droit d'organiser à Paris la projection de certains films primés avant de renvoyer les copies.

En cas de perte ou de dommage sur la copie entre sa réception et sa réexpédition, la responsabilité du Festival ne sera engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

À NOTER

Le présent règlement est rédigé en français et en anglais. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, la version française fera foi. La direction du Festival se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement.

Les demandes d'admission à la compétition du Festival Premiers Plans d'Angers impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Le tribunal civil d'Angers est seul compétent en cas de litige.

LECTURES DE SCENARIOS

Le Comité de Lecture du Festival choisira des scénarios de premiers longs métrages de fiction en langue française, non réalisés à la date du 22ème Festival Premiers Plans, parmi ceux :

- qui ont obtenu un avis favorable de la Commission d'Avance sur Recettes du 1er collège (plénières prises en compte : de décembre 2008 à octobre 2009).
- et/ou : qui ont été présélectionnés par la Fondation Groupama Gan pour le Cinéma.
- et/ou : dont l'auteur a déjà été sélectionné pour un film d'école ou un court métrage lors des 5 précédentes éditions de Premiers Plans.

Demander le règlement et le formulaire d'inscription en écrivant à l'adresse mail suivante : paris@premiersplans.org.

L'INSCRIPTION DES FILMS PEUT SE FAIRE EN LIGNE À PARTIR DE NOTRE SITE : www.premiersplans.org